

Cas pratique : l'application de la loi dans le temps

Par **melmlt**, le **14/11/2020** à **23:13**

Bonjour, je suis bloquée à ce cas pratique, c'est le premier que je dois rendre (étant en première année de droit), quelqu'un pourrait m'éclairer s'il vous plait ? Merci d'avance aux éventuelles réponses.

Monsieur Vébo a fauché le champ de maïs de son voisin, qu'il soupçonnait d'être issu d'organismes génétiquement modifiés. Poursuivi pour destruction volontaire de biens privés, il a été condamné il y a dix jours par la Cour d'appel de Toulouse à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 20 000 € d'amende. Le Journal Officiel d'aujourd'hui portait publication d'une loi nouvelle venue légaliser le fauchage d'OGM.
- M. Vébo peut-il faire quelque chose ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/11/2020** à **08:08**

Bonjour

Il faut tout de même nous exposer un début de raisonnement.

Je vous met sur une piste : dans votre cours vous avez sans doute évoqué la loi pénale dite plus douce.